

6^{ème} REUNION ANNUELLE DE COORDINATION DU PACE

COMMUNIQUE FINAL

La sixième réunion annuelle de coordination du Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) s'est tenue du 27 au 30 juin 2006 dans les salons de l'hôtel SUN N SAND de Mombasa en République du Kenya. Vingt quatre (24) pays de l'Afrique de l'Est, du Centre et de l'Ouest participant au programme ont pris part à la rencontre : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Mali, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad et Togo.

Ont également pris part à la réunion les représentants de la FAO, de l'UA-PANVAC, de l'AU-CTTBD, de l'ILRI, de la GTZ IS, de l'USDA/APHIS et de VSF Belgium.

La cérémonie d'ouverture de la réunion a été présidée par Monsieur Mohammed Abu Chiaba, Ministre délégué chargé de l'Elevage et de la Pêche de la République du Kenya en présence du Représentant de la Commission Européenne au Kenya et du Directeur de l'UA-IBAR.

Au cours de cette cérémonie d'ouverture, trois allocutions ont été prononcées.

Le Directeur commence par remercier tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme PACE pour le travail remarquable accompli au cours des six dernières années. Il indique que cette 6^{ème} réunion annuelle qui se tient à quelques mois seulement de la date d'achèvement de la Convention de financement du PACE est une bonne occasion pour dresser un premier bilan du programme. Rappelant les objectifs du PACE, il souligne que des résultats significatifs ont été obtenus et cite en particulier la promptitude de la réaction des réseaux de surveillance épidémiologique mis en place dans les pays dès l'annonce de la crise de l'influenza aviaire et l'éradication de la peste bovine du continent à l'exception de l'écosystème somalien où quelques doutes subsistent quant à la circulation à bas bruit du virus. Il souligne que les discussions sur les activités du programme qui seront menées au cours de la réunion ainsi que l'évaluation finale du PACE qui vient de démarrer sous la conduite d'une mission indépendante permettront de mieux apprécier les résultats obtenus et leur impact sur le développement des ressources animales en Afrique. Il indique que le PACE est un outil irremplaçable pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières sur le continent et ne doit pas être confondu à un projet ponctuel pour contrôler la peste bovine, même si sa mise au point et son efficacité n'ont été possibles que grâce à l'élan de lutte contre cette maladie. Evoquant la crise liée à la présence de l'influenza aviaire en Afrique, il signale que huit pays sont déjà infectés provoquant la mort et la destruction de près de 15 millions de volatiles, une chute drastique de la consommation des produits aviaires et causant une contamination humaine à l'origine d'une dizaine de décès. Au rythme de progression des foyers, aucun pays africain n'est à l'abri d'une contamination. Il cite les actions entreprises dans le cadre du PACE pour appuyer les pays dans la gestion de cette crise : préparation des plans d'intervention d'urgence, mise à disposition d'informations scientifiques et techniques sur la maladie, activation des réseaux sur la surveillance de la volaille et de l'avifaune, révision des devis-programmes PACE pour allouer des fonds additionnels aux pays infectés etc. Il donne des informations sur la 3^{ème} conférence internationale sur l'influenza aviaire et humaine qui s'est tenue du 6 au 7 juin 2006 à Vienne (Autriche), rencontre au cours de laquelle a été présenté un Plan d'action spécifique à l'Afrique élaboré dans le cadre du Partenariat ALive. A l'invitation de la Commission de l'Union Africaine, la 4^{ème} conférence internationale sur l'influenza aviaire et humaine aura lieu en Afrique et sera couplée à une réunion des bailleurs de fonds pour l'Afrique. Il salue l'annonce faite à Vienne par l'Union Européenne d'allouer 30 millions d'Euro au financement des programmes de lutte contre la grippe aviaire dans le continent. Revenant sur le PACE et exprimant sa grande inquiétude quant aux risques de rupture du programme après l'arrêt du financement des composantes nationales en octobre prochain, il indique qu'une campagne de sensibilisation est en cours dans les pays pour maintenir les fonds de contrepartie alloués aux services vétérinaires sur les budgets nationaux. Il informe qu'une allocation supplémentaire a été demandée à la commission de l'Union Africaine pour aider à maintenir certaines activités de la coordination centrale et régionale à Nairobi et Bamako. Il parle de l'implication des Communautés Economiques Régionales pour aider à pérenniser les principaux acquis du PACE. Il informe de la création récente du premier Centre régional de santé

animale à Bamako à l'initiative de la FAO, de l'OIE et de l'UA-IBAR pour une meilleure gestion des ressources et une plus grande synergie entre les équipes techniques des trois institutions. L'ouverture d'un tel centre est prévue dans d'autres régions du continent. Il considère que les résultats du PACE sont certes appréciables mais qu'il est encore long le chemin devant conduire à l'enracinement du programme et à son appropriation définitive par les pays africains. Il indique que des solutions adaptées aux problèmes financiers qui pointent déjà à l'horizon doivent être trouvées. Il conclut en soulignant que la contribution attendue de la réunion sera décisive dans l'esquisse du futur du PACE, un futur qui ne saurait être ni une simple poursuite des approches d'aujourd'hui et encore moins un retour à la période pré-PACE.

Le Représentant de la Délégation de la Commission Européenne au Kenya rappelle que dès 2003, il était apparu que les résultats escomptés du PACE ne pouvaient être atteints dans la période initiale de la Convention de financement, ce qui a été confirmé par la mission d'évaluation à mi-terme du programme, d'où la recommandation d'une extension de deux ans pour permettre aux composantes nationales d'exécuter cinq années complètes de mise en œuvre. Il rappelle également les difficultés rencontrées dans la préparation de cette phase d'extension et la contribution appréciable du Coordonnateur du PACE pour l'achèvement du processus. Il exprime aussi son appréciation par rapport aux changements apportés par le Directeur de l'UA-IBAR depuis sa prise de fonction pour améliorer le fonctionnement du programme. Il met en exergue les principales réalisations du PACE et invite les coordonnateurs nationaux à faire le maximum pour utiliser efficacement les ressources restantes avant la fin du programme. Il réitère la nécessité de procéder à la clôture des devis-programmes pour permettre un désengagement des reliquats de fonds et leur utilisation. Revenant sur la situation dans l'écosystème somalien, il indique qu'une attention particulière devra continuer à y être accordée afin d'éradiquer le dernier supposé foyer de peste bovine dans le monde. Parlant du futur du PACE, il souligne que l'Union Européenne a montré son engagement à soutenir le développement du secteur de l'élevage en Afrique en allouant durant les 20 dernières années 180 millions d'Euro uniquement pour les programmes de contrôle des maladies animales. Il confirme la disponibilité de la Commission de l'UE à poursuivre son appui notamment dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire et le renforcement des services vétérinaires. Il stipule que les futurs arrangements dépendront des recommandations de la mission d'évaluation finale du PACE. Il remercie tous ceux qui ont déployé des efforts pour le succès du programme.

Le Ministre délégué chargé de l'Elevage et de la Pêche de la République du Kenya souhaite la bienvenue aux participants. Il situe la place de l'élevage dans son pays qui contribue pour 10% au PIB et fournit 30% des revenus du secteur agricole. Il indique que le Gouvernement accorde un grand intérêt à ce secteur et met un accent sur l'amélioration des services rendus aux éleveurs, le contrôle des principales épizooties notamment la PPCB, la fièvre aphteuse, la PPA et la fièvre de la vallée du Rift. Il signale également qu'une attention particulière est accordée à l'influenza aviaire. Il rappelle les objectifs du PACE au Kenya dont la mise en œuvre a démarré en octobre 2001 et cite quelques uns des résultats atteints notamment en matière de surveillance des maladies animales, d'éradication de la peste bovine, de soutien au développement du secteur privé avec la création d'une unité d'inspection vétérinaire et le renforcement du système de privatisation en rapport avec l'Association Vétérinaire kenyane. Il met en exergue le fait que les systèmes de surveillance des maladies animales mis en place grâce au PACE et la possibilité de créer des « zones indemnes de maladies » vont contribuer notablement à améliorer le commerce du bétail. Il indique que son pays prendra les dispositions nécessaires pour assurer la poursuite des activités après la fin du financement PACE. Il remercie tous les partenaires et en particulier l'Union Européenne pour le soutien apporté au développement de l'élevage africain. Il souhaite pleins succès aux travaux et déclare ouverte la 6^{ème} réunion annuelle de coordination du PACE.

Les travaux de la réunion conduits sous la présidence du Directeur des Services Vétérinaires du Kenya et qui se sont déroulés durant quatre jours ont passé en revue les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- l'état d'avancement du programme PACE au niveau régional et des composantes nationales ;
- la synthèse des recommandations issues des réunions impliquant le PACE ;
- la situation des systèmes nationaux de surveillance épidémiologique ;
- les résultats finaux de l'étude coûts bénéfiques des réseaux de surveillance épidémiologique ;
- le contenu du Manuel élaboré à l'usage des agents communautaires de santé animale ;

- les progrès réalisés dans l'éradication de la peste bovine en particulier dans l'écosystème somalien ;
- la situation de la grippe aviaire en Afrique et les activités de coordination conduites sous l'égide de l'UA-IBAR ;
- les leçons tirées de la gestion de la grippe aviaire dans les pays africains infectés ;
- l'état d'avancement des essais de l'utilisation des antibiotiques dans le traitement de la PPCB ;
- la situation financière du PACE et le point sur les opérations de clôture des devis-programmes ;
- la consolidation des résultats du PACE.

Sur ces différents sujets, les participants ont échangé leurs analyses durant les sessions plénières et au cours des travaux en groupe. Ces travaux en groupe ont permis en particulier d'approfondir la discussion sur les points relatifs :

- à la finalisation de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien et du processus de certification du continent vis-à-vis de cette maladie ;
- aux stratégies de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire adaptées à la situation de l'Afrique ;
- aux mesures à prendre au niveau des pays et au niveau régional pour assurer une poursuite des activités relatives à la surveillance des maladies animales et plus globalement la permanence de la structure PACE après la fin de la Convention de financement actuelle ;
- aux dispositions à prendre pour assurer une large diffusion et un partage de l'information zoonitaire ;
- à la clôture des derniers engagements financiers du programme.

Les représentants des organisations internationales et régionales ainsi que des institutions africaines, présents à la réunion, FAO, AU-PANVAC, AU-CTTBD, GTZ IS, USDA/APHIS et VSF Belgium ont délivré des messages et participé activement aux travaux.

A l'issue de débats fructueux, les participants ont adopté les recommandations ci-après.

1. Recommandation relative à la finalisation de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien

Considérant que l'éradication de la peste bovine de la planète reste un défi majeur dont la FAO/GREP a fixé son échéance à l'horizon 2010.

Considérant que les derniers foyers de peste bovine sont supposés être localisés en Afrique et précisément dans l'écosystème somalien.

Considérant la nécessité de poursuivre les activités entreprises dans le cadre du Programme PACE notamment à travers la mise en place d'une Unité de coordination pour l'éradication de la peste bovine de l'écosystème somalien.

Les participants à la 6^{ème} réunion annuelle de coordination du PACE recommandent :

A l'UA-IBAR

- De préparer un plan action qui définira les actions prioritaires à court et moyen termes et d'identifier les ressources nécessaires à sa mise en œuvre en vue de finaliser l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien.
- D'élaborer en rapport avec la FAO/GREP, l'OIE et les pays de l'Ecosystème somalien un projet destiné à finaliser les actions entreprises dans le cadre du SERECU après l'arrêt du financement actuel du PACE.
- De finaliser au plus vite les études sur l'essai du vaccin PPR pour lutter contre la peste bovine en vue de son utilisation en cas de besoin.

- De préparer et de soumettre au bureau central de l'OIE une proposition de modification du chapitre du code sanitaire relatif à la peste bovine pour prendre en compte les particularités liées à la souche hypo virulente peste bovine.
- D'accélérer le processus d'obtention de la reconnaissance du statut indemne de l'infection peste bovine pour les pays qui ne l'ont pas encore.
- De déclarer à l'OIE, au nom de la Somalie, le pays provisoirement indemne de peste bovine sur une base zonale.

Aux pays de l'écosystème somalien,

- De compléter les enquêtes sérologiques et l'analyse des résultats pour permettre une redéfinition de la zone géographique de l'écosystème somalien avant fin 2006.

Recommandation 2 : Stratégies de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire en Afrique

Considérant que depuis le début de l'année 2006, huit pays africains ont enregistré des foyers de l'influenza aviaire et qu'il y a un risque de propagation de cette maladie à tous les autres pays du continent.

Consciente de la nécessité de prévenir l'apparition de l'influenza aviaire dans les pays non encore touchés et d'éradiquer efficacement cette maladie dans les pays déjà infectés.

Informée de la tenue en Afrique de la prochaine conférence internationale sur l'influenza aviaire et humaine, à l'invitation de la Commission de l'Union Africaine.

Considérant la nécessité de finaliser et d'harmoniser les plans d'intervention d'urgence et de coordonner les méthodes et les moyens au plan sous régional et régional en vue de lutter efficacement contre ce fléau en Afrique.

Considérant la possibilité offerte des pays de recourir à la vaccination pour contrôler l'expansion des foyers de grippe aviaire.

La réunion recommande:

A l'UA-IBAR

- De tout mettre en œuvre en rapport avec les Communautés Economiques régionales pour finaliser et harmoniser les plans d'intervention d'urgence des pays en vue de les soumettre à la prochaine réunion des bailleurs pour l'Afrique.
- De conduire en relation avec la FAO et d'autres partenaires des études socio-économiques pour évaluer l'impact de la maladie.

A l'UA-PANVAC

- de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le contrôle de qualité des vaccins contre l'influenza aviaire.

Aux pays

- de finaliser leurs plans d'intervention opérationnels et intégrés en veillant à prendre en compte la santé animale et la santé humaine.
- de renforcer les capacités de surveillance, de diagnostic et de réaction rapide contre les maladies animales et en particulier l'influenza aviaire en veillant à maintenir une chaîne de commande au sein des Services vétérinaires.
- de mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire élaborées au niveau mondial et régional incluant la prise en charge de la composante communication.
- De recourir aux services du PANVAC pour le contrôle de qualité des vaccins contre l'influenza aviaire.

Recommandation 3 : Consolidation des acquis du PACE

Considérant que la Convention de financement du programme PACE arrive à son terme le 28 février 2007 mais que les activités au niveau des composantes nationales prennent fin en octobre 2006.

Considérant les résultats appréciables obtenus lors de l'exécution du programme depuis son démarrage.

Considérant la nécessité de maintenir les acquis du programme en vue de renforcer les capacités des services vétérinaires notamment en matière de surveillance épidémiologique des maladies animales,

Vu la nécessité de parachever l'éradication de la peste bovine du continent africain et de prendre en charge les autres maladies transfrontalières.

La réunion recommande :

A l'UA-IBAR

- De rechercher le financement nécessaire à la continuité des activités du PACE au niveau régional et au niveau des pays à travers l'élaboration d'un nouveau programme continental et de veiller à éviter toute rupture entre le PACE et le nouveau programme par la mise en œuvre d'un programme de transition.

Le programme transitoire mettra l'accent sur :

- la poursuite de la procédure de l'éradication de la peste bovine,
- la prévention et la lutte contre la grippe aviaire,
- le renforcement des capacités de surveillance et de diagnostic au niveau national et régional.

Les axes stratégiques du programme continental pourront être :

- la finalisation de la procédure OIE,
- le renforcement des capacités institutionnelles à travers les centres régionaux de santé animale.
- la mise aux normes des services vétérinaires africains,
- le contrôle des principales maladies transfrontalières,
- la promotion des échanges commerciaux du bétail et des produits d'origine animale.

Aux pays:

- d'assurer le financement des systèmes nationaux de surveillance épidémiologique à travers des fonds nationaux et de garantir leur pérennisation conformément aux recommandations de la dernière conférence ministérielle de Kigali en novembre 2005.

Recommandation 4 : Amélioration de la diffusion et de l'échange de l'information zoo sanitaire

Constatant la faiblesse du taux de rapportage sur les maladies animales observée depuis l'année 2005.

Considérant la nécessité d'harmoniser les différents systèmes d'information zoosanitaire utilisés au niveau des pays (ARIS, WAHIS, TAD info...).

La réunion recommande :

A l'UA/BIRA

- De poursuivre la formation des agents en charge de la gestion des données (GIS, Analyse de Risque, ARIS).
- D'améliorer le logiciel ARIS et d'assurer sa pérennisation.
- D'amélioration des politiques et stratégies nationales en matières de communication.
- D'améliorer et mettre à jour le site web de l'UA-IBAR.

Aux pays

- De finaliser l'installation du système ARIS et de renforcer son exploitation dans le cadre des échanges d'informations zoo sanitaires.
- De continuer à soumettre sur une base mensuelle à l'UA/BIRA des rapports sur la situation sanitaire.
- De veiller à notifier à l'OIE tout évènement considéré comme épidémiologiquement significatif.

Recommandation 5 : Clôture des devis programmes et des engagements spécifiques des composantes nationales

Considérant que le financement des opérations au niveau des composantes nationales du PACE est prévue pour s'achever en octobre 2006.

Considérant les difficultés rencontrées par les pays pour procéder dans les délais à la clôture des différents engagements financiers (devis programmes annuels et engagements spécifiques).

La réunion recommande :

Aux pays,

- De tout mettre en œuvre pour finaliser les opérations de clôture des devis programmes et des engagements spécifiques non encore réalisés, au plus tard le 31 octobre 2006.

A l'Unité de Coordination du PACE,

- D'appuyer le processus de clôture des devis programmes notamment en mettant à la disposition des pays les informations recueillies au niveau du système OLAS.
- D'effectuer des missions d'appui dans les pays où les coordinations nationales du PACE rencontrent le plus de difficultés à procéder aux opérations de clôture des engagements financiers.

Fait à Mombasa, le 30 juin 2006